



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier/Protection de la Forêt

Motivation de la décision

Objet : Arrêté de défrichement – Carrière – Commune de HABAS

Réf. : C2018-076

En application des dispositions du code de l'environnement, ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, article L 123-19 et du code forestier, notamment ses articles L.341-1 à L.342-1 ainsi que les articles R.341-1 à R.341-9 le présent arrêté préfectoral a pour objet d'autoriser le défrichement de 2ha 06a 00ca sur la commune de HABAS pour l'extension d'une carrière avec autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral du 7 février 2018.